

# Information importante sur le RGPD – Devoir d’information

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

**Information importante sur le RGPD – Devoir d’information**

En tant que professionnel de l'informatique et spécialiste RGPD il est de mon devoir (devoir d'information) de vous informer que depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est en vigueur.

A cet effet, les administrations, professionnels et associations, doivent réaliser une démarche de mise en conformité avec le RGPD.  
**Vous êtes concerné** et pouvez assurer vous même cette action ou bien faire appel à des experts.  
Queils que soient votre choix et position, entamez d'ores et déjà une démarche de mise en conformité.  
**Sachez que depuis 2010 nous accompagnons des organismes dans ces formalités.**

Plus d'informations sur [www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer](http://www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer) ou sur notre site Internet [www.LeNetExpert.fr](http://www.LeNetExpert.fr) dans la rubrique Mise en conformité avec le RGPD

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?**  
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.  
« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

**Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**

[Comment se mettre en conformité avec le RGPD](#)

[Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement](#)

[Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles](#)

[Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données](#)

[Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL](#)

[Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi](#)

[Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#)

[DIRECTIVE \(UE\) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016](#)

[Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes](#)

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[Réagissez à cet article](#)